Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 08
Votants : 10
Absents : 6
Exclus : 00

Envoyé en préfecture le 04/09/2024
Reçu en préfecture le 04/09/2024
Publié le
ID : 060-216004473-20240830-DE2024470-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC
Séance du 30 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente août à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 août 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes LEJEUNE, LEROY, MEYER et
Mrs CATTELOIN, COUTELET, DUPUY, FLEURY et SAINT-POL

Absents excusés : Mme DECAMP donne pouvoir à Mme MEYER
Mme LESCA donne pouvoir à Mme LEJEUNE
Mme OUGHLIS-HENRY
M. GOMES
M. DUJARDIN
M. RAYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MEYER

Ouverture de séance : 20h00
Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération DE2024470 du 30 août 2024 : SMOTHD : Renouvellement de l'adhésion au marché d'Environnement Numérique de Travail (ENT)

Madame le Maire informe que lors du Conseil Municipal du 06 octobre 2023, nous avions adhéré à la plateforme « One », l'espace Numérique de Travail pour les deux classes de l'école de Neuville-Bosc.
Madame le Maire précise que pour cette année, il s'agit d'un simple renouvellement afin de continuer à bénéficier des mêmes services c'est-à-dire :

- d'offrir un service numérique innovant et structurant,
- d'assurer la cohérence et l'homogénéité territoriale,
- de bénéficier d'économie d'échelle et de maintenance,
- de disposer d'un accompagnement aux usages optimisé et mutualisé,
- de proposer une assistance mutualisée et centralisée,
- de prendre en compte le continuum 1er et 2nd degré,

Les membres présents votent à l'unanimité le renouvellement de notre adhésion à la plateforme « ONE », l'Espace de Numérique de Travail et autorisent Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le 30 août 2024

Annie LEROY

Le Maire

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le 04/09/2024.